



# COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

## PROCÈS-VERBAL N° 27

---

Date : 10/02/2023 à 10h

---

**Président(e)** : Romain DELPECH

---

**Présent(e)s** : Nicolas HOUGUET, Christophe TOURNIER, Frédéric HEBRARD, Frédéric ANTONIO

---

**Assistent** : Julien SCHMITT (CTRA), Daniel FEUILLADE (CTRA), Sarah PELATAN (Secrétaire administrative)

---

### Informations FMI

Le service licences rencontre quelques difficultés avec le logiciel Foot2000 lors de la validation des licences. Lorsque la licence apparaît non validée sur la FMI, merci de permettre au licencié concerné de participer à la rencontre.

### Situations arbitres

#### **GUILBERT Matteo**

Cet arbitre s'est déclaré indisponible le 26 janvier 2023 pour raison médicale. Il avait une désignation prévue le samedi 28 janvier.

Après vérification, il se trouve qu'il avait bien fourni son justificatif le 28 janvier.

Suite à cette erreur administrative, la CRA tient à s'excuser pour ce malentendu et décide de rétablir Mr GUILBERT dans ses droits et de lui retirer la sanction qui lui a été infligée.

#### **FABRE Valentin**

Après vérification, cet arbitre avait bien fourni son justificatif médical le 07 septembre 2022.

La CRA tient à s'excuser pour ce malentendu et décide de le réintégrer à l'effectif de la Ligue en tant que Candidat JAL et de geler sa saison sous réserve de réception d'un justificatif attestant de l'inaptitude médicale allant jusqu'au 30 juin 2023.

### Informations observations

Suite à des soucis de santé, Mr JEANTET n'est plus en mesure de couvrir l'ensemble des observations sur lesquels il était prévu. Afin de lui permettre de finir les observations de la poule E de R3 Non Promo, nous procédons à un changement des observateurs de la poule B de R3 Non Promo.

Mr MAZAURIC observera les arbitres de la poule B de R3 Non Promo avec Mr SUZANNE.

Concernant l'observation de Mr CHEICK OMAR, elle est simplement annulée.

Mr MAZAURIC viendra l'observer pour le classer.

La CRA souhaite un prompt rétablissement à Mr JEANTET.

Bruno CAZORLA s'est qualifié pour les quarts de finale de la Coupe de France des Arbitres La Poste.



Nous tenons à le féliciter car il fait partie des huit derniers qualifiés dans cette compétition à laquelle ont participé plus de 3.000 arbitres

### Condoléances

Nous apportons tout notre soutien à Abdellah AZROUR qui vient de perdre sa maman. Nous lui souhaitons tout le courage et la force nécessaire dans cette épreuve.

### Suivi du Règlement intérieur – manquements des arbitres

XXXXX – R3

Cet arbitre a transmis un mail le 2 février indiquant qu'il ne pourrait pas se rendre à sa rencontre du 4 février car il avait prévu de retourner dans sa famille vu qu'il n'avait pas de match.

La commission rappelle qu'un arbitre est disponible jusqu'au dernier moment tant qu'il n'a pas enregistré une indisponibilité sur myFFF.

*En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA, décide :*

- De rappeler à Monsieur XXXXX que toute indisponibilité doit être formulée minimum 30 jours avant la date en application du Règlement Intérieur de la CRA.
- D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 27 février 2023 à 0 heures pour se terminer le dimanche 05 mars 2023 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

Nicolas HOUGUET

Secrétaire de séance

Romain DELPECH

Président